

## **QUESTIONNAIRE**

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
  - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?
- R. C'est une problématique plus générale dans des villes d'une certaine importance. Les lieux de travail des parents (si les deux travaillent) sont éloignés, et nécessitent un temps de trajet souvent long. Les horaires des enfants - crèche, école - ne sont pas adaptés aux horaires professionnels nécessitant un recours à des tiers.
  - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?
- R. Modifier les horaires scolaires, comme en Allemagne. 8h30 – pause déjeuner 30 minutes à 12h30 puis 13h00 - 14h00. Ensuite encadrement devoirs et/ou sport
2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
  - a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?
  - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?
- R. Les prestations complémentaires devraient être limitées uniquement au matériel scolaire. Les Bourses d'études sont à encourager, voire à développer dans certains domaines (numérique à l'étranger). L'allocation de logement est à favoriser pour des familles nombreuses ou précaires, mais elle doit être strictement encadrée.
3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
  - a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
- R. L'identification des besoins serait aisée, le suivi des prestations mieux contrôlé, et surtout un tel dispositif permet aux familles d'être bien informées. Je serai favorable à un tel Secrétariat
- b) Quels en seraient les désavantages ?
- R. Aucun, sinon, c'est une nouvelle charge pour l'Etat. Cela implique de faire des choix.
4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?  
R. Une telle étude pourrait être menée en amont du Secrétariat qui disposerait ainsi d'une base de connaissances du terrain
- c) Quels en seraient les désavantages ?  
R. Aucun
5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?  
R. Je ne connais pas suffisamment le sujet
- b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?